

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 010597 – MDE 23/014/01

Action complémentaire sur l'AU 120/01 (MDE 23/006/01 du 17 mai 2001)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT

ARABIE SAOUDITE Deni Magomedzaïev (h), Tchétchène, 19 ans

Nouveau nom :

Idris Arsaïev (h), Tchétchène, 16 ans

Londres, le 3 septembre 2001

Selon les informations recueillies par Amnesty International, les deux hommes dont le nom figure ci-dessus font l'objet de poursuites pour un détournement d'avion commis en mars, et leur dossier a été transféré devant un tribunal de la *charia*. La date de l'ouverture de leur procès n'a pas encore été fixée. Amnesty International craint que ces hommes ne soient jugés de façon inéquitable et, s'ils sont reconnus coupables, qu'ils ne soient condamnés à la peine capitale.

Le 2 septembre, la télévision saoudienne a fait état de l'inculpation de ces deux hommes, contredisant ainsi des informations relayées par la presse en mars, selon lesquelles Deni Magomedzaïev avait déjà été condamné à mort. Le ministre saoudien de l'Intérieur, le prince Naïf bin Abdul Aziz, aurait déclaré que les deux hommes bénéficieraient d'un « *procès conforme aux normes d'équité, offrant à l'accusé la possibilité de rejeter les accusations portées contre lui, de faire une déclaration et d'être informé avec précision du déroulement de l'enquête* ».

Le 16 août, certaines sources ont rapporté que le ministre russe des Affaires étrangères, Boris Malakhov, avait confirmé que la Fédération de Russie cherchait à obtenir l'extradition des hommes qui avaient détourné un avion russe assurant la liaison entre Istanbul et Moscou, contraignant l'équipage à atterrir à Médine, en Arabie saoudite. Les autorités saoudiennes, n'ayant pas achevé leurs investigations, ne s'étaient pas prononcées sur cette demande. Selon des informations parues dans la presse le 3 septembre, le ministère public russe a déclaré qu'il maintenait sa demande d'extradition, malgré les rumeurs selon lesquelles le procès aurait lieu en Arabie saoudite.

Deni Magomedzaïev a été arrêté à la suite de ce détournement d'avion, de même que son frère, Idris Arsaïev, un adolescent de seize ans. On ignore toutefois quelle est la situation exacte de ce dernier au regard de la loi. En effet, la presse avait indiqué, en mars, qu'il avait bénéficié d'une mesure de clémence, mais la télévision saoudienne a récemment mentionné qu'un certain Lerishkan Arsaïev, lui aussi âgé de seize ans, avait été inculpé dans le cadre de l'affaire du détournement d'avion et serait également jugé par un tribunal de la *charia*. Idris et Lerishkan pourraient n'être qu'une seule et même personne. Quoi qu'il en soit, si les autorités saoudiennes condamnaient un mineur de seize ans à la peine de mort, elles violeraient les dispositions de l'article 37 de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, traité auquel l'Arabie saoudite est partie.

Cette année, le Comité des droits de l'enfant a recommandé à l'Arabie saoudite de prendre immédiatement des mesures en vue d'abolir *de facto* et *de jure* la peine capitale pour les crimes commis par des personnes âgées de moins de dix-huit ans.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre exprès / lettre par avion / fax / télex (en arabe, en anglais ou en français) :

– reconnaissez que les États ont le droit de traduire en justice toute personne soupçonnée d'avoir commis une infraction pénale, y compris un détournement d'avion ;

– dites-vous toutefois opposé en toutes circonstances à la peine capitale, qui constitue une violation du droit à la vie ainsi que le châtiment le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit ;

– cherchez à obtenir des éclaircissements sur le nom et le lieu de détention de toutes les personnes qui doivent être jugées dans le cadre de l'affaire du détournement d'avion ;

– demandez quelle est la situation d'Idris Arsaïev au regard de la loi, et s'il est ou non la personne désignée par la télévision saoudienne sous le nom de Lerishkan Arsaïev ;

– rappelez aux autorités saoudiennes qu'elles sont tenues de respecter les dispositions de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, l'Arabie saoudite étant partie à ce traité, et exhortez-les à abolir la peine capitale, notamment pour les mineurs, conformément aux recommandations du Comité des droits de l'enfant ;

– cherchez à obtenir l'assurance que toutes les personnes détenues seront traitées avec humanité tant qu'elles seront privées de liberté, qu'elles ne seront pas torturées et qu'elles seront autorisées à entrer régulièrement en contact avec leurs proches et leur ambassade, à consulter un avocat et à recevoir des soins médicaux si leur état de santé le requiert.

APPELS À :

Chef de l'État (gardien des Lieux saints) :

His Majesty King Fahd bin 'Abdul 'Aziz Al-Saud
Office of H.M. The King
Royal Court, Riyadh
Arabie saoudite

Télégrammes : King Fahd, Riyadh, Arabie saoudite

Formule d'appel : *Your Majesty*, / Sire, (Votre Majesté, dans le corps du texte)

Ministre des Affaires étrangères :

His Royal Highness
Prince Saud al-Faisal bin 'Abdul 'Aziz Al-Saud
Minister of Foreign Affairs
Ministry of Foreign Affairs
Nasseriya Street
Riyadh 11124, Arabie saoudite

Télégrammes : Foreign Affairs Minister, Riyadh, Arabie saoudite

Fax : + 966 1 403 0159

Télex : 405000

Formule d'appel : *Your Royal Highness*, / Votre Altesse royale,

Ministre de l'Intérieur :

His Royal Highness
Prince Naif bin 'Abdul 'Aziz
Minister of the Interior, Ministry of the Interior
PO Box 2933, Airport Road
Riyadh 11134, Arabie saoudite

Télégrammes : Interior Minister, Riyadh, Arabie saoudite

Fax : + 966 1 403 1185

Télex : 404416

Formule d'appel : *Your Royal Highness*, / Votre Altesse royale,

Ministre de la Justice :

His Excellency
Dr. 'Abdullah bin Muhammad bin Ibrahim Al-Sheikh
Minister of Justice, Ministry of Justice
University Street, Riyadh 11137
Arabie saoudite

Télégrammes : Justice Minister, Riyadh, Arabie saoudite

Fax : + 966 1 401 1741

Télex : 405 980 MINJUS SJ

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques de l'Arabie saoudite dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 16 OCTOBRE 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site ÉFAI sur Internet : www.efai.org*